

Fédération Française des Echecs

Fondateur : H. DELAIRE

Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901

« Journal Officiel », 22 mai 1931

Affiliée à la Fédération Internationale des Echecs

BULLETIN n° 34 - 15 Janvier 1930



Adresser la correspondance à M. L. Tauber, Président de la F. F. E., 17, Avenue Kléber, Paris (XVI^e).

Prière de joindre un timbre pour affranchissement de la réponse.

Adresser tous envois de fonds à M. A. Gromer, trésorier, 27, rue La Pérouse, Paris (XVI^e). Compte Chèques postaux 130.870.

Conditions d'affiliation :

Membres isolés : **10** francs par an (Service du Bulletin franco domicile par poste).

Cercles affiliés : **6** francs par membre et par an (Service du Bulletin au Secrétariat des Groupements respectifs).

SOMMAIRE

Assemblée Générale du 14 novembre	2
Statuts de la F. F. E.	4
Dans nos Cercles	11
Affiliations nouvelles	12
Communiqués et Nouvelles	13
Parties et Fins de Parties théoriques	16
Fins de Parties artistiques.	26
Problèmes	28
Publicité.	30

FAITES DES ÉLÈVES !

CONSTITUEZ DES CERCLES !

Assemblée Générale de la Fédération Française des Echecs du 24 Novembre 1929

Le compte rendu que nous vous devons de l'Assemblée Générale du 24 novembre nous met dans l'obligation pénible de vous parler de cette séance que nous ne craignons pas de qualifier de scandaleuse.

Il nous faut d'abord revenir un peu en arrière et exposer dans quelles conditions M. Tauber a pris la présidence de la F.F.E.

Pour cela, nous ne pouvons faire mieux que de passer la parole à M. Vincent. L'article suivant a paru dans le numéro d'octobre 1928 du bulletin de la F.F.E.

APPEL A NOS AMIS

Dans quelques semaines nous nous réunirons en assemblée générale. Soyons-y nombreux. LA GRAVE QUESTION DE NOTRE EXISTENCE doit y être examinée.

Déjà nos appels ont été nombreux ; déjà nous avons fait part de notre DÉTRESSE et, secourus en temps utile par des mécènes qu'il nous faut particulièrement remercier, nous avons vécu au jour le jour, mais nous avons vécu. Nous avons grandi en nombre. Nous avons formé des cercles. Nous avons fait des adeptes. Nous sommes à la veille d'interrompre cet effort de persévérance — PARCE QUE LES COTISATIONS NE RENTRENT PAS — et que nos fonds sont pratiquement épuisés.

Le présent bulletin tire péniblement sur 32 pages. Le suivant est prévu pour 16 pages, FAUTE D'ARGENT !

Qui nous donnera les moyens de continuer notre œuvre ?

À l'exposé de cette situation lamentable, les conseils ne nous ont pas manqué. Ce serait, nous dit-on, un désastre d'abandonner la partie. Mais alors ?

Quel homme nouveau se lèvera pour essayer à son tour de secouer l'indifférence pour le jeu des échecs ? Qu'il se hâte ! Qu'il apporte sa puissance persuasive, qu'il assure les besoins budgétaires de notre organisme. Qu'il sauve la F.F.E.

Nous sommes en face de la terrible éventualité.

En ce qui me concerne, CINQ ANNÉES DE MENDICITÉ PERPÉTUELLE, de rebuffades, d'inutile campagne, m'ont DÉSABUSÉ ET PROFONDEMENT LASSÉ.

Merci à vous tous qui m'avez encouragé et soutenu. J'aurais voulu atteindre la masse. La masse est insaisissable avec nos moyens d'action. Elle fuit à l'approche, elle se dissipe quand on croit la tenir.

La F.F.E. n'a pas besoin en ce moment d'un apôtre.

Il lui faut un financier.

A qui la main ?..

P. VINCENT.

Il est donc bien établi que nous avons pris la direction en plein désarroi.

Le président M. Gavarry démissionne et, avec lui, M. Vin-

cent et ses collaborateurs, MM. de Gency, Léon-Martin, etc... M. Vincent offrait bien sa collaboration, mais après un essai de trois mois préférerait se retirer.

Nous avons commencé par supprimer radicalement la mendicité qui discréditait la *F.F.E.* aux yeux de tous.

Nous avons mis de l'ordre là où il y avait du désordre.

Nous nous sommes astreints à un travail de tous les jours.

Nous ne voulons pas insister sur les manifestations, tournois, réunions..., organisés dans le courant de l'année. Nous sommes surtout fiers de la pleine réussite du championnat de France de Saint-Claude que nous avons présidé à l'ouverture et au banquet de clôture.

Mais nous devons ici exprimer la reconnaissance la plus complète de la *F.F.E.* à M. Gompertz qui nous a assisté aux moments les plus difficiles, à M. J.-A. Bertrand toujours prêt à rendre service, au dévoué M. Maron, sans oublier notre fidèle trésorier, M. A. Gromer, et les autres membres du comité.

Nous terminons notre année en pleine prospérité.

Votre président a versé au début de l'année une somme de 500 francs pour faciliter la mise en marche ; il n'a pas eu besoin de faire un plus grand effort, tandis que l'année précédente une somme de 2.000 francs, plus les sommes versées par divers amis, n'avaient pu suffire pour maintenir notre vaisseau à flot.

Il est donc bien établi que le versement de 6 francs par membre de cercle et de 10 francs par membre adhérent suffit, mais pour cela il faut de l'ordre et une administration vigilante.

Ceci exposé, nous arrivons promptement à l'Assemblée du 24 novembre. Après une heure et demie d'efforts, notre président fut contraint de lever la séance et nous renonçons à vous donner une description de cette réunion pour le moins tumultueuse. Aucun contrôle ne put être établi ; à l'entrée de la salle, une violente bousculade empêcha l'un des membres du comité d'exercer un contrôle indispensable

Le plus simple serait de donner de nouveau la parole à M. Vincent ou à ses amis. Ces messieurs ont publié et envoyé à tous les cercles un compte rendu de la séance. Ce compte rendu est très long et nous ne voulons pas vous en infliger la lecture..

Il y est question de *tumulte, d'obstruction, etc....*

Simple aveu ! que nous enregistrons.

Il y est question d'un comité à *bout de mandat.*

Que ces messieurs sont donc pressés !

L'année dernière, quand tout sombrait, on criait au secours. Cette année, M. Vincent n'est plus, à notre grande surprise, ni désabusé ni profondément lassé.

Il a un caprice

Il désire reprendre la délégation de la France à la *F.I.D.E.* et surtout il tient à infliger un affront à M. Alekhine, membre d'honneur de la *F.F.E.*, champion du monde des Echecs, qui, l'année dernière, a été désigné à l'unanimité.

Et voilà en trois lignes tout le fond de l'affaire.

A la prochaine Assemblée de conclure.

Votre président se retire pour laisser la voie libre en souhaitant ardemment la continuation de la prospérité de la *F.F.E.* maintenant en si bonne voie de progrès.

Statuts de la F. F. E.

Nous convoquerons dans les délais statutaires la prochaine Assemblée, et nous suivrons les indications fournies par nos statuts. La tenue d'une Assemblée de la F. F. E. n'aurait jamais dû perdre le caractère de camaraderie auquel nous étions habitués. Afin de permettre à chaque cercle et à chaque adhérent de participer à cette prochaine Assemblée, nous croyons devoir faire ressortir les principaux passages de nos statuts auxquels il y a lieu de se conformer, et nous sommes persuadés que nous serons d'accord en cela avec tous nos adhérents, y compris les protestataires qui ont amené le pénible résultat du 24 novembre 1929.

Nous attirons tout spécialement l'attention des Cercles sur les articles 5 et 6.

TITRE PREMIER

Objet de l'Association. — Formation. — Cotisations

ARTICLE PREMIER

Il est fondé, entre tous ceux qui adhéreront aux présents Statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dénommée « Fédération Française des Échecs ».

ART. 2

Cette association a, d'une manière générale, pour objet de favoriser, par tous moyens appropriés, le développement du jeu d'Échecs en France.

Ces moyens peuvent être notamment :

La création d'un centre d'informations où tous les adhérents, isolés ou groupés, pourront trouver tous renseignements utiles ;

L'organisation de luttes, soit par correspondance, soit sous forme de tournois ou matches entre groupements ou adhérents isolés, maîtres, amateurs, etc. ;

La création d'un championnat de France ;

L'organisation de congrès, de conférences, etc. ;

La création de relations entre les groupements affiliés et les amateurs isolés ;

L'organisation d'une publicité de propagande ;

La création et le développement d'associations de joueurs d'échecs, de bibliothèques et de colonnes d'échecs ;

L'obtention de subventions ou autres avantages ;

La participation et l'affiliation à une fédération internationale des échecs, si elle vient à être créée.

Ces énonciations ne sont données qu'à titre d'exemple et n'ont aucun caractère obligatoire ou limitatif.

ART. 3

Le siège de l'association est à Paris : provisoirement, 27, rue La Pérouse, Paris (XVI^e).

Il peut être transféré partout ailleurs à Paris, par simple décision du Comité, ou en une autre ville de France, par délibération de l'Assemblée générale.

ART. 4

L'association comprend quatre sortes de membres :

- 1° Les cercles, associations ou groupements adhérents (membres participants collectifs) ;
- 2° Les membres participants individuels ;
- 3° Les membres donateurs ;
- 4° Les membres adhérents isolés.

Il peut, en outre, être nommé des membres d'honneur dans les conditions ci-après précisées, art. 10.

ART. 5

Tout *cercle* ou *association* ayant pour objet principal le jeu d'échecs, ou comprenant une section ayant cet objet, ou tout *groupement* d'au moins six joueurs ayant des réunions périodiques organisées en vue du jeu d'échecs. peut faire partie de l'association.

Chaque cercle ou association **doit**, à cet effet, se faire représenter par un **délégué permanent** régulièrement mandaté.

Les groupements non organisés en association régulière doivent également être représentés par un délégué permanent ayant mandat régulier des autres membres du groupement.

ART. 6

La cotisation annuelle de ces associations ou groupements est fixée à 1 FRANC par membre d'après le nombre des membres en faisant partie d'abord au moment de la constitution de la Fédération et ensuite au 1^{er} janvier de chaque année.

Chaque délégué d'association ou de groupement **doit** remettre au secrétaire de la Fédération, **au plus tard le 1^{er} mars**, la liste arrêtée au 1^{er} janvier, et établie conformément aux prescriptions ci-dessous, de tout les membres en faisant partie.

Cette liste indiquera les nom et adresse de chaque membre, ainsi que les lieux et moments de réunion.

Les membres de ces groupements ou associations jouiront individuellement de tous les avantages spécifiés à l'article 11. Ils pourront également faire partie de la Fédération comme membres participants ou donateurs.

ART. 7

Sera **membre participant** toute personne qui, ayant adhéré à la Fédération à sa constitution ou ayant été, après cette constitution, admise par le Comité à en faire partie, paiera une cotisation annuelle de 10 FRANCS.

ART. 8

Sera **membre donateur** toute personne ayant adhéré ou admise, comme il est dit à l'article 7, qui paiera une cotisation annuelle de 25 FRANCS ou versera une somme une fois donnée d'au moins 200 FRANCS.

ART. 9

Sera *membre adhérent isolé* toute personne adhérente ou admise, comme il est dit à l'article 7, qui paiera une cotisation personnelle de 5 FRANCS par an.

ART. 10

Sera *membre d'honneur* toute personne que le Comité nommera par délibération spéciale en raison des services qu'elle aura rendus ou

sera susceptible de rendre à l'association. Le Comité peut également nommer un Président d'honneur.

ART. 11

Tous les membres de l'association, à quelque titre que ce soit, ont également droit aux avantages pouvant résulter de la dite association, notamment pour les renseignements, publications, tournois, matches, championnat, etc.

Mais les délégués d'associations ou groupements, les membres participants et les membres donateurs peuvent seuls faire partie de l'Assemblée générale et du Comité.

Toutefois les adhérents isolés pourront se réunir pour nommer un représentant qui fera partie de l'Assemblée générale avec le nombre de voix déterminé en l'article 22 ; mais à la condition d'être délégué au moins par six adhérents.

Toute personne faisant partie de la Fédération, soit comme membre d'un groupement affilié, soit comme adhérent personnellement (membre participant, membre donateur ou adhérent isolé) est temporairement admise à prendre part aux réunions de tout groupement ou association (autre que les Cercles fermés n'ayant qu'une section d'échecs) des villes où elle n'a pas sa résidence habituelle, sans cependant qu'il soit porté aucune atteinte aux droits que conserve tout groupement pour sa réglementation intérieure.

ART. 12

Toutes les cotisations doivent être payées **d'avance** pour chaque année et au plus tard le **1^{er} mars**.

Celles des adhérents admis en cours d'exercice devront être versées dans les quinze jours de leur admission.

ART. 13

L'association peut recevoir des dons et legs de personnes n'en faisant pas partie, en se conformant aux lois en vigueur.

TITRE DEUXIÈME

Administration de l'association

ART. 14

L'association est administrée par un Comité de sept membres au moins et de quinze au plus, savoir : un président, trois vice-présidents, un secrétaire administratif, un secrétaire technique, un trésorier et des membres assesseurs.

Ce Comité est nommé par l'Assemblée générale au scrutin de liste et à la majorité des suffrages. Le Comité constitue lui-même son bureau.

Il se renouvelle annuellement, sauf l'exception ci-après prévue aux dispositions transitoires. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance au cours d'un exercice, le Comité pourvoit au remplacement de ses membres jusqu'à la plus prochaine Assemblée générale. Il peut également se compléter, s'il y a lieu, au nombre de quinze.

ART. 15

Le Comité fixe lui-même le nombre et la date de ses séances, mais il doit se réunir au moins quatre fois par an.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés du président et du secrétaire administratif.

Tous extraits à produire sont signés de même.

La présence de trois membres au moins est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

En cas d'égalité de voix, celle du président de la réunion est prépondérante.

Le Comité est convoqué par son président, mais il peut l'être aussi par l'un des vice-présidents : 1° en cas d'absence ou d'empêchement du président ; 2° si l'un des vice-présidents en est requis par trois autres membres du Comité.

ART. 16

Le Comité est chargé de tout ce qui concerne l'administration de l'association.

Il assure l'exécution des résolutions prises par l'Assemblée générale ; veille au recouvrement des sommes dues ; détermine l'emploi des fonds ; délibère sur les demandes et réclamations à lui soumises ; statue sur les admissions ; établit les règlements de tous tournois, matches ou luttes par correspondance dont il aurait décidé l'organisation, etc.

Cette énumération n'est pas limitative et tous pouvoirs sont conférés au Comité pour prendre et faire exécuter toutes les mesures par lui jugées utiles en vue de l'accomplissement de l'objet de l'association.

Les membres du Comité ne contractent aucune obligation personnelle à raison des actes qu'ils accomplissent pour l'exécution de la mission à eux confiée.

Le Comité peut déléguer trois de ses membres pour l'expédition des affaires courantes et pour statuer sur les admissions.

ART. 17

Après six mois d'existence de l'association, le Comité pourra, s'il le juge utile, établir un droit d'entrée dont il fixera le montant.

Il pourra également, s'il y a lieu, décider la création d'un fonds de réserve dont il réglementera l'emploi.

ART. 18

L'association est représentée dans tous actes, ainsi qu'en justice, par son président ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents désigné par le Comité.

ART. 19

Tout membre du Comité qui, sans excuse jugée valable, aura manqué deux séances consécutives, pourra être déclaré démissionnaire par le Comité qui, en ce cas pourvoira à son remplacement.

ART. 20

Le président dirige l'administration, ordonnance les dépenses, convoque et préside le Comité et les Assemblées générales.

Les vice-présidents **assistent** le président et, au besoin, le remplacent.

Les secrétaires, sous la direction du président, assurent la correspondance et la rédaction des procès-verbaux, ainsi que la tenue du registre prescrit par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le trésorier est dépositaire des fonds de l'association ; il est spécialement chargé du recouvrement des sommes dues, du paiement des

dépenses ordonnancées par le président, de la comptabilité et de l'établissement des comptes et bilans annuels qu'il soumet au Comité.

ART. 21

Toutes les fonctions de l'association remplies par ses membres sont gratuites.

TITRE TROISIÈME

Assemblées générales

ART. 22

L'Assemblée générale se compose :

1° Des délégués des associations ou groupements ;

2° Des membres participants ;

3° Des membres donateurs ;

4° Des délégués des membres adhérents isolés.

Chaque délégué **d'association** ou **groupement** a autant de fois une voix que le groupement par lui représenté comprend de fois 10 membres, toute portion de 10 n'étant pas comptée si elle ne dépasse pas 5 et étant comptée comme 10 si elle atteint 6 ou au-dessus.

Chaque délégué représentant au moins 6 et au plus 15 adhérents isolés a une voix, deux s'il en représente de 16 à 25 et ainsi de suite.

Chaque membre participant a une voix.

Chaque membre donateur a deux voix.

Les membres de l'Assemblée peuvent se faire représenter, mais seulement par un autre membre de l'Assemblée.

Le Comité de chaque groupement ou association peut adjoindre à son délégué, pour l'Assemblée générale, un ou deux assistants qui n'auront que voix consultative.

Nul ne peut prendre part à l'Assemblée générale comme mandataire s'il n'est pas membre de l'association.

ART. 23

Les convocations aux Assemblées générales sont faites par simples lettres envoyées huit jours francs à l'avance par le secrétaire administratif et signées du président ou, à son défaut, de l'un des vice-présidents.

Le dit secrétaire tient un carnet spécial sur lequel il fait mention du contenu et de l'expédition de ces lettres ; cette mention fait foi de cette expédition.

Ces lettres indiquent l'ordre du jour, qui doit être arrêté par délibération du Comité.

ART. 24

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an et au plus tard le 30 avril.

Si le Comité le juge nécessaire, il peut convoquer une ou plusieurs Assemblées générales extraordinaires.

Le bureau des Assemblées générales est celui du Comité.

ART. 25

Les Assemblées ordinaires et extraordinaires peuvent délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sauf ce qui est dit ci-après pour les modifications aux Statuts ou la dissolution.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix.

ART. 26

L'Assemblée générale statue souverainement sur tous les points portés par le Comité à son ordre du jour ; mais elle ne peut valablement délibérer que sur ce qui est porté au dit ordre du jour.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et nomme ou renouvelle les membres du Comité comme il est dit à l'article 14.

Chaque exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

TITRE QUATRIÈME

Modifications aux Statuts. — Dissolution

ART. 27

L'Assemblée générale peut apporter aux présents Statuts toutes modifications utiles, mais **seulement sur la proposition et sur un rapport spécial du Comité** dont le droit d'initiative sur ce point est exclusif. Ces modifications ne peuvent être votées qu'à la **majorité des voix dans une Assemblée générale extraordinaire, convoquée à cet effet** et réunissant un nombre de membres représentant la moitié plus une des voix telles qu'elles sont déterminées par l'article 22.

ART. 28

La dissolution de l'Assemblée ne peut être votée que sur l'initiative du Comité et par une Assemblée générale extraordinaire, convoquée comme à l'article 27.

L'Assemblée doit, en ce cas, réunir les deux tiers des voix déterminées par l'article 22, et la résolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

ART. 29

En cas de dissolution, l'Assemblée qui la prononce statue sur l'emploi à faire de l'actif de l'association et désigne le ou les membres du Comité chargés d'assurer cet emploi.

En aucun cas, il ne peut être procédé à une répartition de cet actif entre les membres de l'association.

TITRE CINQUIÈME

Dispositions générales

ART. 30

L'exclusion peut être prononcée par le Comité contre tout groupement ou adhérent en cas de retard de trois mois pour le paiement de la cotisation due pour une année au moins.

ART. 31

Tout groupement ou adhérent qui veut se retirer de l'association peut le faire en tout temps en payant les cotisations échues et celle de l'exercice en cours, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Tout avis de retraite ou de démission d'une association ou d'un

groupement doit, sous peine d'être tenu pour non avenu, être accompagné des pièces justificatives de sa régularité.

ART. 32

Toute retraite pour quelque cause que ce soit, démission, décès, exclusion, etc., comporte abandon par le ou les membres cessant de faire partie de l'association de tout droit à son actif ou à ses avantages.

ART. 33

Il est tenu au siège de l'association, par les soins du secrétaire administratif, un registre matricule de tous les adhérents (individuels ou membres de groupes).

Cette liste est tenue à jour d'après les communications prescrites par l'article 6; elle indique les lieux et moments de réunion des groupements adhérents; aussi tout délégué de groupement doit faire connaître sans retard au secrétaire administratif de la Fédération les modifications qui y seraient apportées.

Le Comité prend toutes mesures utiles pour assurer la communication des renseignements aux intéressés, au besoin par voie d'imprimés.

ART. 34

Le Comité est chargé de remplir les formalités prévues par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, pour assurer à l'association le bénéfice de la capacité juridique.

Il peut, s'il le juge à propos, solliciter sa reconnaissance d'utilité publique, conformément au titre II de la même loi.

Le Comité peut déléguer un de ses membres, ou même une personne étrangère à l'association, pour l'accomplissement de ces formalités.

ART. 35

L'adhésion à la Fédération Française des Echecs ou l'admission à en faire partie comporte de plein droit acceptation par l'adhérent ou le membre admis (groupement ou isolé) de toutes les dispositions des présents Statuts, sans aucune exception.

TITRE SIXIÈME

Dispositions transitoires

ART. 36

L'association a été constituée définitivement le 19 mars 1921, date de l'Assemblée générale qui a approuvé les présents Statuts et nommé le Comité.

Le premier exercice comprendra exceptionnellement l'année 1921.

Les pouvoirs du premier Comité nommé dureront jusqu'à l'Assemblée générale de 1922.

ART. 37 ET DERNIER

Les cotisations dues par les groupements, associations et membres adhérents pour le premier exercice tel qu'il vient d'être fixé, seront établies d'après les états fournis par les délégués au moment de l'adhésion et doivent être payées dans les quinze jours qui suivront.

Communiqués et Nouvelles

DANS NOS CERCLES

CALAIS. — *Le Cavalier du Roi*. — La réunion générale a eu lieu le mardi 22 octobre, à 20 h. 30, brasserie Royale.

Le comité élu fut le suivant : président, M. le docteur Chate-lain ; vice-présidents, MM. Edwards et Lloyd ; secrétaire gé-néral, M. J. Godsmet ; secrétaire adjoint, M. A. Ghislain ; trésorier, M. Desmoulins ; membres, MM. Cautrel, Damront, Deleau, Kelvey, Turcq, J. Vancouyghem, Lefranc, Lerat.

Un tournoi est organisé entre les membres du cercle et les rondes auront lieu tous les mardis au siège. Le tournoi devra être terminé pour fin décembre. Nous publierons les résultats dans notre prochain bulletin.

NANTES. — Le siège du cercle de Nantes a été transféré au café du Helder, rue de Strasbourg, Nantes. Le cercle est très actif et nous lui souhaitons une prospérité toujours plus grande.

NICE. — *Tournoi international*. — Le cercle de Nice, toujours désireux d'encourager les échecs en France, organise du 12 au 23 février un important tournoi international qui se disputera dans ses locaux privés. Grâce aux efforts du docteur O.-L. Telling, directeur du tournoi, celui-ci s'annonce d'ores et déjà comme devant remporter un grand succès.

Sont inscrits à ce jour les grands maîtres : Dr S. Tartakower, Sir George Thomas, Maroczy, Dr Seitz, Colle, Kostich... Par contre, la participation des joueurs français Chéron, Muffang, Gromer est encore incertaine.

Le *Cercle de Nice* manifeste ainsi une fois de plus son esprit d'entreprise et la F.F.E. lui adresse ses sincères félicitations.

LE MANS. — *A l'Echiquier Manceau*. — Octobre 1929 : *L'Echiquier Manceau* a eu l'agréable surprise de recevoir la visite de M. de Gaigneron de Marolles, en villégiature dans la Sarthe.

Une séance de simultanées a été organisée immédiatement et a donné à M. de Marolles l'occasion d'un beau succès, gagnant les dix parties engagées.

Décembre 1929 : M. A. Gromer, trésorier de la F.F.E., a bien voulu venir faire connaissance avec les amateurs d'échecs du Mans.

Après une séance de 13 parties simultanées, qui a donné le score 12 parties gagnées, 1 nulle, avec le commandant Touchard, M. Gromer a joué une partie au cours de laquelle il a fait un exposé théorique qui a vivement intéressé l'assistance.

L'Echiquier Manceau est très heureux d'adresser, par la voie du bulletin de la F.F.E., ses chaleureux remerciements à MM. de Gaigneron de Marolles et A. Gromer.

LEVALLOIS-PERRET. — *Cercle Morphy*, 52, rue du Prési-dent Wilson. — L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 12 décembre, sous la présidence de M. Mortimore.

Le comité pour 1930 a été constitué comme suit : président d'honneur, M. Rouquier ; président, M. Mortimore ; vice-prési-

dents, MM. Bourdier et Morin; secrétaire, M. Leroux; secrétaire adjoint, M. Braun; trésorier, M. Merlen.

Le programme pour l'année prochaine est très intéressant: Achat de livres d'échecs réputés pour la bibliothèque du cercle, abonnement à des journaux échiqués, nombreux matches inter-cercles. Le cercle négocie notamment la conclusion d'un match qui se disputera au printemps, ce qui permettra une agréable excursion en auto-car.

Le cercle est en pleine prospérité et les adhésions qui affluent actuellement laissent bien présager de l'avenir.

Prière d'envoyer toute correspondance à l'adresse du cercle, sans indications de personne.

Affiliations nouvelles

La F.F.E. poursuit sa marche en avant.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que de nombreux cercles se créent ou sont en voie de formation, aussi bien en France que dans les colonies.

ROANNE. — Un cercle important s'est fondé à Roanne, grâce aux encouragements de notre ami Betbeder et à l'activité de M. Paire, 18, rue du Marais, à Roanne; le comité est composé de MM. le docteur Joinaux, docteur en médecine, 41, rue Jean Jaurès, à Roanne, président; M. Paire, 18, rue du Marais, vice-président fondateur; M. Louis Préciat, entrepreneur de plomberie et zinguerie, 83, rue du Commerce, à Roanne, trésorier; M. Georges Goulaudier, directeur commercial de tissage, 34, rue Jean Jaurès, à Roanne, secrétaire.

GRASSE. — Le *Groupe des Amateurs d'Echecs de Grasse* est réorganisé et le bureau est ainsi constitué: président, M^e F. Crépeaux; vice-président, M. G. Laloue; trésorier, M. J. Carlvau; secrétaire, M. E. Nicolas; membres, MM. J. Lemarquand et Chefneu.

Les réunions ont lieu au café Monte-Carlo, à Grasse, les samedis après-midi, mercredis soir; des réunions pour les scolaires ont lieu les jeudis après-midi et dimanches matin.

HAIPHONG (Tonkin). — Un cercle vient d'être créé à Haiphong. La première réunion a été tenue en cette ville, à l'hôtel du Commerce, le 21 août 1929. M. Morilleau, ingénieur de la Société Indochinoise des Ciments fondus Lafarge, est président; M. Delassus, secrétaire-trésorier; maîtres de jeu, MM. Bovis et Matuys.

Tous nos meilleurs vœux de prospérité à ce nouveau cercle dont l'activité est déjà remarquable.

TUNIS. — L'essor des échecs en Afrique du Nord mérite d'être tout spécialement signalé. Un second cercle vient d'être créé à Tunis sous la présidence de M. E. Jeneid. M. J.-A. Bertrand, si dévoué à la cause des échecs français, nous signale que plusieurs groupements sont en voie de formation et nous avons le meilleur espoir de les voir s'affilier à nous très prochainement.

Championnat de France par Correspondance

Le 1^{er} Championnat de France par correspondance est commencé avec les sept joueurs suivants : Pierre Biscay (Paris), Max Chauvet (Paris), Jules Delannoy (Denain), François Duvivier (Pau), Aimé Gibaud (La Tremblade), J.-A. L'Hommedé (Asnières), et Louis Luszczykiewicz (Avignon).

Chaque joueur joue deux parties contre chacun de ses adversaires.

Championnat du Monde

Le grand maître S. Tartakower, dont la verve littéraire est goûtée dans le monde entier, a bien voulu nous offrir ces quelques réflexions sur le match Alekhine-Bogoljuboff. Nous l'en remercions vivement.

Alekhine vainqueur contre Bogoljuboff

(Quelques remarques de S. Tartakower pour le Bulletin)

On connaît le score final du match : 15 1/2 points contre 9 1/2 points en faveur du champion, et l'on ne saurait mieux expliquer ce résultat brillant que par les mots de Bogoljuboff lui-même : « C'est le jeu *aride* d'Alekhine lors de son match argentin que je me suis préparé à combattre, tandis que c'est un Alekhine *renforcé* qui s'est présenté devant moi », a dit le challenger dans une interview donnée à la veille de sa défaite définitive.

En effet, le changement, voire renouvellement du style, est une des qualités principales du grand champion, et c'est en cela que l'opinion de Bogoljuboff a exprimé la vérité. D'autre part, il est un peu enfantin d'appeler *aride* le jeu d'Alekhine à Buenos-Ayres 1927, où il a, juste au contraire, donné des spécimens du jeu le plus profond et hardi.

Enfin, il faut toujours laisser à la victime vingt-quatre heures pour maudire son bourreau et c'est dans ce sens-là que sont dénuées aussi de tout fondement les assertions que Capablanca en 1927 ou bien Bogoljuboff en 1929 aient joué au-dessous de leurs forces. »

Avouons plutôt que toute la carrière échiquéenne d'Alekhine n'est remplie que d'actes sans paroles, ce qui le distingue avantageusement de plusieurs autres champions du sport qui cherchent surtout à imposer par les paroles sans actes !

Somme toute, les vingt-cinq parties du match Alekhine-Bogoljuboff (comme aussi les trente-quatre du match précédent Alekhine-Capablanca) sont à même de fournir aux fervents d'échecs toutes les profondeurs de la *science*, mais aussi toutes les beautés de la *fantaisie* échiquéenne.

Reconnaissons donc dans Alekhine le champion des échecs combattifs !

Championnat de France féminin

Le Championnat de France féminin, doté cette année d'un challenge offert par *La Liberté*, a remporté un beau et franc succès. Treize concurrentes avaient répondu à l'appel de Mme J. Léon-Martin, présidente de la section féminine de la F.F.E.

MMmes d'Autremont, Burth, Duéli, Graham-Maingot, Hubert, Jacobson, Lagache, Maurel, Mélot, Schwartzmann, et M^{me} P. Schwartzmann, Tonini, Wallace.

M^{me} d'Autremont, seconde du classement, conserve son titre de championne de France, et M^{me} P. Schwartzmann se classe brillamment première en gagnant toutes ses parties.

Nouvelles Internationales

ITALIE. — Un important tournoi international, dont le directeur est M. Rosselli del Turco, se jouera à San Remo du 15 janvier au 4 février 1930.

Voici la liste des participants : Alekhine (France), Tartakower (Pologne), Rubinstein (Pologne), Bogoljuboff (Russie), Niemzowitsch (Danemark), Romih (Italie), Araiza (Mexique), Spielmann (Tchéco-Slovaquie), Vidmar (Yougo-Slavie), Grau (Argentine), Knoch (Autriche), Yates (Angleterre), Monticelli (Italie), Colle (Belgique), Ahues (Allemagne), Maroczy (Hongrie).

Championnat de Paris

Le Championnat de Paris s'est terminé par la victoire de M. T. Drezga (avec 9 p. 1/2 sur 11 possibles), qui remporte le titre de champion de Paris pour l'année 1929-1930. Seconds *ex-æquo* : V. Halberstadt et M. Znosko-Borowsky, 8 points ; 4^e prix : B. Rivline, 7 points ; 5^e prix : M. Raizman, 6 points ; le 6^e prix fut partagé entre M. Barthélémy, Fr. Lazard et O. Semennoff, avec 5 p. 1/2 ; suivent M. Cukiermann, 4 points ; E. Gorog, 3 points ; Anglars et G. Lazard, 2 points.

Toutes nos félicitations au jeune maître Drezga.

Tournois par Correspondance

Les tournois par correspondance de la F. F. E. sont ouverts en permanence à tous ses membres. Le règlement est envoyé sur demande adressée à M. Gaston Legrain, 9, rue des Ecuyers, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). Le montant de l'inscription (12 fr.) peut être versé à son compte chèque postal Paris 984.63. Les tournois d'honneur sont réservés aux participants des Championnats de France et aux vainqueurs des tournois majeurs. Les vainqueurs de nos tournois d'honneur peuvent participer au second Championnat de France par correspondance. Le premier est en cours avec les

joueurs suivants : J.-A. L'Hommedé, L. Luszczykiewicz, P. Biscay, J. Delannoy, M. Chauvet, A. Gibaud et F. Duvivier.

Voici les tournois terminés depuis nos dernières informations :

- 10^e tournoi d'honneur. — 1^{er} prix : F. Duvivier, 7 p. ; 2^e prix : J. Delannoy, 6 1/2.
78^e tournoi (mineur). — 1^{er} prix : A. Costesèque, 7 p. ; 2^e prix : A. Fouillade, 5 1/2.
84^e tournoi (majeur). — 1^{er} prix : F. Duvivier, 8 p. ; 2^e prix : P. Delaval, 6 points.
92^e tournoi (majeur). — 1^{er} prix : P. Rambourg, 7 p. ; 2^e prix : H. de Maistre, 6 points.
96^e tournoi (majeur). — 1^{er} prix : R. Le Pontois, 8 p. ; 2^e prix : Grosfillex, 6 points.
97^e tournoi (majeur). — 1^{er} prix : P. Delaval, 6 1/2 ; 2^e prix : J.-J. Rassicot, 6 points.
98^e tournoi (majeur). — 1^{er} prix, F. Duvivier, 8 p. ; 2^e prix : A. Stroumillo, 6 points.
99^e tournoi (mineur). — 1^{er} prix : A. Fouillade, 8 p. ; 2^e prix : J. Granel, 5 points.
100^e tournoi (majeur). — 1^{er} prix : J.-J. Rassicot, 7 1/2 ; 2^e prix : O. Millot, 6 points.
103^e tournoi (majeur). — 1^{er} prix : M. Després, 6 1/2 ; 2^e prix : P. Delaval, 6 points.

Par suite de la négligence de nombreux joueurs, quelques anciens tournois ne peuvent être réglés. Le règlement exige que les joueurs nous communiquent leurs parties gagnées, ainsi que celles qu'ils ont annulées avec les blancs.

Derniers tournois mis en marche ;

11^e tournoi d'honneur. — MM. F. Duvivier, D^r H. Daum, Le Grix de la Salle, P. Rambourg et M^{lle} M. Granel.

12^e tournoi d'honneur. — MM. P. Delaval, D^r H. Daum, R. Demogue, M. Després et Capitaine Brion.

107^e tournoi (majeur). — MM. P. Delaval, J. Despréaux, L. Chambaud, M. Moindrot et M^{lle} M.-H. Granel.

108^e tournoi (mineur). — MM. R. Bellanger, P. Touchard, J. Garrot, Baron du Charmel et M^{lle} G. Granel.

109^e tournoi (majeur). — MM. L. Weber, M. Bouille, R. Bécam, M. Carnana et Commandant Vila.

110^e tournoi (mineur). — MM. R. Mopin, R. Romain, P. Ernoult, F. Sauvignier et J. Bertin.

111^e tournoi (majeur). — MM. A. Fouillade, H. Pierson, O. Millot, A. Vassilkisty et D^r Ardillaux.

112^e tournoi (majeur). — MM. G. Mélo, A. Stroumillo, M. Bouille, A. Moncorgé et Desvignes.

113^e tournoi (mineur). — MM. G. Ezes, M. Ziéliniski, Desvignes, M. Basset et J. Régnier.

115^e tournoi (majeur). — MM. A. Bazin, A. Stroumillo, J. Despréaux, G. Duxin et D^r Ardillaux.

116^e tournoi (majeur). — MM. P. Delaval, G. Totmatchoff, A. Duperrat, Commandant Brion et D^r Cédié.

Nous organisons actuellement le 114^e tournoi (mineur), le 117^e tournoi (majeur) et le 13^e tournoi d'honneur.

PARTIES

Publiées sous la direction de **M. A. CHÉRON**
La Ruhe-Leysin (Suisse)

Partie n° 219

CHAMPIONNAT DU MONDE

1^{re} partie

BLANCS	NOIRS
D^r Alekhine	Bogoljuboff

- | | |
|----------|---------|
| 1 d2-d4 | d7-d5 |
| 2 c2-c4 | c7-c6 |
| 3 Cg1-f3 | Cg8-f6 |
| 4 Ch1-c3 | d5 x c4 |
| 5 a2-a4 | e7-e6 |

Les noirs rentrent dans un gambit de la dame accepté, par interversion de coups. Meilleur est 5... Ff5.

6 e2-e4 !

Par 6 e4 les Blancs pouvaient recouvrer le pion, mais ils préférèrent jouer un véritable gambit.

- | | |
|-----------|----------|
| 6 | Ff8-b4 |
| 7 e4-e5 | Cf6-d5 |
| 8 Fc1-d2 | Fb4 x c3 |
| 9 b2 x c3 | b7-b5 ? |

Chercher à garder le pion d'un gambit ! Les Noirs vont payer cher cette stratégie erronée.

10 Cf3-g5 :

Les Blancs exploitent énergiquement la faiblesse des cases noires. Ils menacent Cg5-e4-d6.

10 f7-f6

Pour détruire le pion e5.

Sur 10... C x c3 ? eût suivi, 11 Dh5 ! g6 (11... Da5 ; 12 D x f7 + - Rd8 ; 13 C e4 gagne) ; 12 Df3-f6 ; 13 e x f6 gagne.

Sur 10... 0-0 ; 11 Dh1 !

- | | |
|------------|----------|
| 11 e5 x f6 | Cd5 x f6 |
| 12 Ff1-e2 | a7-a6 |
| 13 F e2-f3 | |

Menace 14 a x b5 et les noirs ne peuvent reprendre.

13 h7-h6 ?

Mauvais, mais que faire ? Si 13... Ta7 ;

14 Ff4 ! - Ou si 13... Cd5 ; 14 Dc2 !

14 Ff4-h5 + Cf6 x h5

Si 14... R e7 ; 15 Cf7-D e8 ; 16 C x h8-C x h5 ; 17 Dg4 !-g5 ; 18 Dh3 ! gagne

- | | |
|---------------|---------|
| 15 Dd1 x h5 + | R e8-d7 |
| 16 Cg5-f7 | Dd8-e8 |
| 17 Dh5-g6 | |

Menace maintenant 18 C x T, ce qui n'était pas possible au 17^e coup à cause de D x D.

- | | |
|-----------|--------|
| 17 | Th8-g8 |
| 18 Fd2-f4 | Fc8-b7 |
| 19 Ff4-g3 | |

Une précaution contre Tf8.

19 Rd7-e7

20 Fg3-d6 + R e7-d7
21 0-0



Il semble à peine croyable qu'une telle position puisse avoir lieu dans un championnat du monde. Toutes les pièces noires sont enfermées. C'est du bien mauvais Bogoljuboff. La conclusion à tirer est qu'il existe certains principes généraux que même un grand maître ne peut violer, et le principe qui veut que dans l'ouverture on cherche à sortir ses pièces et non à gagner un pion est de ceux-là. Certes, qu'il s'agisse du jeu d'échecs ou des autres arts, la fantaisie a des droits souverains, mais il ne faut tout de même pas aller jusqu'à croire qu'elle puisse impunément défler la logique.

21 c6-c5

L'aveu de la faute stratégique du début. Pour se dégager, les Noirs rendent le pion, mais dans quelle position !

- | | |
|-------------|----------|
| 22 d4 x c5 | Fb7-d5 |
| 23 a4 x b5 | a6 x b5 |
| 24 Ta1 x a8 | Fd5 x a8 |
| 25 Tf1-a1 | Cb8-c6 |

Ou 25... Fb7 ; 26 Ta7-Rc8 ; 27 Fg3 gagne.

26 Cf7-e5 + ! abandonnent.

Si 26... C x e5 ; 27 Ta7 + - Rd8 Rc6 ; 28 D e4 mat) ; 28 T x a8 +. De l'excellent Alekhine.

Partie n° 220

17^e Partie du match

BLANCS	NOIRS
Alekhine	Bogoljuboff

- | | |
|---------|--------|
| 1 d2-d4 | Cg8-f6 |
| 2 c2-c4 | g7-g6 |
| 3 f2-f3 | |

Les noirs répondirent à ce coup par

Fg7, dans la 15^e partie, laissant les blancs établir un formidable centre de pions par 4 é4. Un tel centre de pions est-il un avantage pour les blancs comme l'enseigne l'école classique, ou un avantage pour les noirs comme l'enseigne l'école ultra-moderne? Nous avons déjà discuté cette question philosophique dans notre *Traité complet*, pages 346 à 352. Toujours est-il qu'un tel centre de pions donne un jeu facile aux blancs (restriction de la liberté de manœuvre des figures noires, qui peut aller jusqu'à l'étouffement), tandis qu'il est très difficile aux noirs de trouver un contre-jeu leur fournissant des compensations suffisantes pour rétablir l'équilibre stratégique.

La formation des blancs : d2-d4, c2-c4, f2-f3, é2-é4 est d'ailleurs aussi forte contre le fianchetto du côté Dame (Fb7) que du côté Roi (Fg7). Nous entendons naturellement par là que les noirs « fianchent » dans les premiers coups de la partie. On se souvient qu'au dernier tournoi de Carlsbad Capablanca avec les noirs perdit contre Samisch une partie ainsi commencée : 1 d4-Cf6 ; 2 c4-é6 ; 3 Cc3-Fb4 ; 4 a3-Fxç3+ ; 5 bxc3-d6 ; 6 f3-é5 ; 7 é1 ; et que, dans un début identique, Capablanca, conduisant les noirs obtint également, en quelques coups, une partie stratégiquement perdue contre Kmoeh. Il est hors de doute que ces insuccès sont imputables, non à la force personnelle du joueur en second, mais à la défense inférieure qu'il a choisie.

D'ailleurs, dans une interview prise par le maître Znosko-Borovsky, après le championnat du monde, Bogoljuboff a déclaré que les noirs doivent rejeter la défense Nimzowitch du gambit de la Dame et revenir à une défense plus saine. Bogoljuboff pense que la meilleure est la suivante, trouvée par lui : 1 d2-d4, d7-d5 ; 2 c2-c4, c7-c6 ; 3 Cg1-f3 Cg8-f6 ; 4 é2-é3, é7-é6 ; 5 Cb1-c3 Cb8-d7 ; 6 Ff1-d3, Ff8-é7 ! (et non 6 Ff8-d6 ; 7 é3-é4, d5xé4 ; 8 Cc3xé4 menaçant le Fou d6 et forçant Cf6xé4, après quoi les noirs ont une défense très difficile) ; 7 0-0, 0-0 ; 8 é3-é4 (si 8 Dd1-é2, d5xç4 ! ; 9 Fd3xç4, b7-b5 ! ; 10 Fç4-d3, b5-b4 ; 11 Cç3-é4-c6-c5 ! et les noirs ont joué le coup libérateur sans l'aide de a7-a6) d5xé4 ; 9 Cç3xé4, b7-b6 ! ; 10 Dd1-é2, Fç8-b7 ; 11 Tf1-d1, Dd8-c7 ; 12 Fç1-g3, c6-c5 !, etc. (si 13 d4xç5, b6xç5).

Outre cette défense, les noirs disposent encore des défenses de Méran et de Cambridge-Spring.

- | | |
|---|----------|
| 3 | d7-d5 |
| 4 | ç1 x d5 |
| 5 | é2-é4 |
| 6 | Fç1-é3 |
| 7 | Cb1-c3 |
| | d7-d5 |
| | Cf6 x d5 |
| | Cd5-b6 |
| | Ff8-g7 |
| | Cb8-c6 |

8 d4-d5 Cç6-é5

9 Fç3-d4 f7-f6?

Un suicide. Les noirs devaient roquer.

10 f3-f4 Cè5-f7

11 a2-a4!

La poussée agressive du pion Tour est rencontrée souvent chez Alekhine lorsque les noirs ont un Cavalier à b6 ou g6.

11... é7-é5

12 d5xé6 Fç8xé6
en pas

13 a4-a5! Cb6-d7

14 a5-a6! b7-b6

15 Ff1-b5!

Attaque des cases blanches affaiblies.

15... Dd8-é7

16 Cg1-é2 ç7-ç5

17 Fd4-f2 0-0-0

18 Dd1-a4 f6-f5

19 é4-é5 g6-g5

20 Fb5-c4!

Les blancs menacent Dc6+ et Db7 mat. Les noirs, se rendant compte qu'une défense passive les conduirait à une inévitable défaite, vont tenter de se libérer par un sacrifice énergique et jouer leur va-tout.



- | | |
|--------------|----------|
| 20... | Cd7 x é5 |
| 21 Fç4 x é6+ | Dé7 x é6 |
| 22 f4 x é5 | Cf7 x é5 |
| 23 0-0 | Dé6-c4 |
| 24 b2-b4! | Dç4 x b4 |
| 25 Da4-c2 | Cé5-d3 |
| 26 Tf1-b1 | Db4-c4 |
| 27 Ta1-a4 | Dç4-é6 |
| 28 Cç3-b1 | Rç8-b8 |
| 29 Cè2-d1! | Dé6-é4 |
| 30 Cb5-c3! | Dé4-é8 |
| 31 Dç2 x d3 | ç5 x -d4 |
| 32 Ff2 x d4 | Dé8-é6 |
| 33 Dd3-f3! | |

Menaçant de mat à b7. Le pion avancé rend les services d'une figure, et soutient efficacement l'attaque de mat, comme disait Tarrasch (chef *Traité complet* de Chéron, page 305).

33... Dé6-d7

Et les noirs abandonnèrent, sans at tendre la réponse évidente des blancs 34 Fd4 x b6! gagne.

Partie n° 221

22° partie du match

*Commentaires de Chéron dans
"Le Temps"*

Voici la plus belle partie du match. Elle caractérise le style génialement imaginatif d'Alekhine, et par le charme de ses combinaisons s'apparente aux compositions artistiques de ce merveilleux poète de l'échiquier, le Français Rinck.

BLANCS	Noirs
Bogoljuboff	Alekhine
1 e2—e4	e7—e5
2 Cg1—f3	Cb8—c6
3 Ff1—b5	a7—a6
4 Fb5—a4	d7—d6
5 c2—c3	Fc8—d7
6 d2—d4	g7—g6
7 Fc1—g5	

Si 7 Fa1 x c6 dans l'intention de gagner un pion à e5, alors Fd7 x c6 attaquant le pion blanc e4. Mais les blancs auraient mieux fait de jouer immédiatement 7 Fc1—e3 ! Exemple : Cg8—h6 si 7...f5 ; 8 e x f5—g x f5 ; 9 F x c6—F c6 ; 10 C x e5!—D x e5 ; 11 Dh5 + gagne) ; 8 Dd1—c1 !—Ch6—g4 (voilà la différence : les noirs n'ayant pas joué f7—f6, le C ne peut reculer à f7) ; 9 F e3—g5!—f7—f6 ; 10 Fg5—d2 menaçant h2—h3. Les blancs ont beau jeu.

7	f7—f6
8 Fg5—e3	Cg8—h6 !
9 0—0	Ff8—g7
10 h2—h3	Ch6—f7
11 Cb1—d2	0—0
12 d4 x e5	d6 x e5
13 Fd3—c5	Tf8—e8
14 Fa4—b3	b7—b6
15 Fc5—e3	Dd8—e7
16 Dd1—e2	Ce6—d8
17 Fb3—d5	Fd7—c6
18 c3—c4	Fc6 x d5
19 c4 x d5	f6—f5
20 Cd2—c4	

Les noirs menaçaient de gagner le Fou par f5—f4. Les blancs ne craignent pas f5 x e4 qui leur livrerait la case e4 après le recouvrement facile du pion.

20	Cd8—b7
21 Ta1—c1	Ta8—d8
22 d5—d6 ?	

Une faute : les blancs ouvrent une colonne dont les noirs vont s'emparer.

22	Cb7 x d6
23 Cc4 x d6	Td8 x d6 !
24 Dd2 x a6	Dd7—d7

Menace f5—f4 ; 26 Fd3—d2, Td6 x d2 gagne.

25 Tc1—c2	c7—c5
26 a2—a4	f5—f4
27 Fd3—d2	g6—f5

Menace g5—g4 avec assaut du roque :

28 Da6—b5	Dd7 x b5
29 a4 x b5	Td6—d3

La Tour fait place au Cavalier.

30 Tf1—a1	Cf7—d6
31 Ta1—a6	Té8—b8

32 Fd2—c3 Cd6 x e4

A B C D E F G H



A B C D E F G H

33 Fc3 x e5

Si 33 C x e5—Td1+ ; 34 Rh2—C x c3 35 Cc6—Té8 ; 36 b2 x c3—Ff8 ! gagne. Exemples : 37 Tc2—a2—Té8—e1 (menace Th1 mat) ; 38 g4—f3 (menace Fdg mat) ; 39 Rg3 (39 Ta8—Tg1 ; 40 h4—Tg2+ ; 41 Rh3—Th1 mat) ; Td3 ; 40 Ta8—Tg1+ ; 41 Rh2—Tg2+ et Td1 mat. Ou 37 g4—f3 ; 38 Rg3—Td3 ! suivi de Fd6+ et du mat. Ou enfin 37 f3—Fd3 ! (menace Té8—e1 ; 39 g4—f x g3 en pas+ ; 40 Rg2—Tg1 mat) ; 38 g4 (38 h4—Té8—e1 ; 39 Rh3—h5 ! mène à la même position) —f x g3 en pas+ 39 Rg2—Té8—e1 ; 40 f4—g x f4 ; 41 Rf3—h5 ! ; 42 h4—Té3+ et mat en 3 coups.

33 Fg7 x e5

34 Cf3 x e5 Td3—d1+

35 Rg1—h2 Ce4—d2 ;

Menace Cd2—f1+ ; 37 Rg1—Cg3+ et Th1 mat.

36 h3—h4

Les blancs sont perdus.

Exemples : 36 f3—Cf1+ ; 37 Rg1—Cg3+ ; 38 Rf2—Th1 mat. Si 36 g3—Té8 ; 37 Cd3 (si 37 C joue ailleurs, Cd2—f3+ et Ce1+ et x c2), Cf3+ et T x d3 gagne. Enfin si 36 g4—Té8 ; 37 Cc4 (37 ed3—Cf3+ et T x d3) Cf3+ ; 38 Rg2—Ch4+ ; 39 Rh2—Té8—e1 et h1 mat.

36 Tb8—e8

37 Ce5—f3

Si 37 Ce5—d3—Cf1+ ; 38 Rg1 (38 Rh3—T x d3+) —Cg3+ et Th1 mat. Si 37 Ce4—Té8—e1 ; 38 g3 ou g4 (38 Rh3—h5 ! et mat) Té1—g1+ et Td1—g1 mat. Enfin si 37 Cg4—Té8—e1 ; 38 Rh3—Th1+ ; 39 Ch2—h5 ! (menace g4 mat) ; 40 g4 (40 h x g5—Cf1 et mat par T x h2. Si 40 f3—T x h2+ ; 41 R x h2—Cf1+ et g3 et mat imparable. Si 40 g3—g4+ et Tg1 mat) Té1—g1 ! et le mat est imparable

37 Cd2 x f3+

38 g2 x f3 Té8—e1

Avec la menace imparable Té1—h1+ et Td1—g1 mat.

39 Rh2—h3 h7—h5

Les blancs abandonnent

Partie n° 222

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Saint-Claude, septembre 1929

BLANCS : **Betbéder** NOIRS : **Gibaud**
(Commentaires de Gibaud)

- | | |
|----------|--------|
| 1 d2-d4 | Cg8-f6 |
| 2 c2-c4 | e7-e6 |
| 3 Cg1-f3 | b7-b6 |
| 4 g2-g3 | Fc8-b7 |
| 5 Ff1-g2 | Ff8-e7 |
| 6 0-0 | Cf6-e4 |

Recommandé par Eze dans le *British Chess Magazine*.

- | | |
|----------|-------|
| 7 Cf3-d2 | d7-d5 |
|----------|-------|

Sur 7... f5 suivrait 8 Cxé4-fxé4 ; 9 d5! (et sur 7... Cx d2? ; 8 Fxb7-Cx f1 ; 9 Fxa8-Cxh2 ; 10 Rxb2-c6 ; 11 Da4 gagne. Chéron).

- | | |
|----------|--------|
| 8 c4xd5 | e6xd5 |
| 9 Dd1-c2 | f7-f5 |
| 10 f2-f3 | Cé4-d6 |

10... Cxd2 suivi de 0-0 était à considérer

- | | |
|-----------|--------|
| 11 Cb1+c3 | 0-0 |
| 12 Dc2-b3 | Cd6-f7 |
| 13 f3-f4! | |

Attaquant le pion d et surtout empêchant f5-f4.

- | | |
|-------|--------|
| 13... | Cb8-c6 |
|-------|--------|

Risqué. Préférable était tout simplement c6 avec le plan Gd7-f6-e4, et ensuite c6-c5.

- | | |
|-----------|--------|
| 14 Db3xd5 | Dd8-c8 |
| 15 Dd5-c4 | |

Meilleur était 15 é3. Exemple : Ca5 ; 16 Db5-Fa6 ; 17 Da4-Fxf1 ; 18 Fxa8-Dxa8 ; 19 Cxf1.

- | | |
|-----------|--------|
| 15... | Cc6xd4 |
| 16 Cc3-d5 | |

Evidemment sur 16 Dxd4?-Fc5.

- | | |
|-------|--------|
| 16... | Fé7-c5 |
|-------|--------|

(Le seul coup qui ne perde pas. Si 16... Fxd5? ; 17 Fxd5 gagne. Si 16... Cc6? ; 17 Dxc6! gagne. Si 16... Fd6? ; 17 Dxd4! gagne. Chéron).

- | | |
|------------|--|
| 17 Dc4xc5! | |
|------------|--|

Les blancs perdent un pion, mais les pions noirs de l'aile dame sont affaiblis.

- | | |
|------------|---------|
| 17... | b6xc5 |
| 18 Cd5-e7+ | Rg8-h8 |
| 19 Cc7xc8 | Cd4xe2+ |
| 20 Rg1-f2 | Fb7xg2 |
| 21 Rf2xg2 | Ta8xc8 |
| 22 b2-b3 | Tc8-d8 |
| 23 Cd2-c4 | Cf7-d6 |
| 24 Tff1-f2 | Cé2-c3 |
| 25 Fc1-b2 | Cd6xc4 |
| 26 Fb2xc3 | Cc4-e3+ |
| 27 Rg2xg1 | Td8-d3 |
| 28 Ta1-c1 | Tf8-d8 |
| 29 Tf2-e2 | |



- | | |
|-------|-------|
| 29... | h7-h5 |
|-------|-------|

Il serait mauvais de chercher à se débarrasser d'un des P isolés par 29... c4? ; 30 bxc4-Cxc4 à cause de 31 Tc7. Les noirs préfèrent sacrifier leurs 2Pc pour obtenir une forte attaque sur le Roi ennemi.

- | | |
|-----------|---------|
| 30 Fc3-a5 | h5-h4 |
| 31 Tc1xc5 | h4xg3 |
| 32 h2xg3 | Cc3-g4 |
| 33 Rg1-g2 | Td8-d6! |
| 34 Tc5-c3 | Td3-d1 |
| 35 Tc3xc7 | Td6-h6 |
| 36 Te2-e1 | |

Si 36 Fc1-Th2+ ; 37 Rf1 (37 Rf3? -Td3+) Th1+ gagnant le Fou.

- | | |
|------------|---------|
| 36... | Th6-h2+ |
| 37 Rg2-g1 | Td1-d3 |
| 38 Tc7-c3 | Td3-d5 |
| 39 Tc3-c8+ | |

Si 39 Fb1-Txa2! et non a5 ; 40 Tc5!-Td3 ; 41 Tc3 nulle.

- | | |
|------------|--------|
| 39... | Rh8-h7 |
| 40 Tc1-e3 | Th2-a2 |
| 41 Te8-h8+ | Rh7-g6 |
| 42 Tc8-c6+ | Cg4-f6 |

Si 42... Rf7? ; 43 Tc7+-Rc6 ; 44 Te8+-Rf6 ; 45 Fc3+ ou 44... Rd6 ; 45 Td8+.

- | | |
|------------|--------|
| 43 Fa5-e1 | Ta2-a1 |
| 44 Tb8-e8 | Bg6-h5 |
| 45 Te8-h8+ | Rh5-g6 |
| 46 Th8-e8 | |

Si 47 Rf2-Td3 ; 47 b4-Rf7.

- | | |
|-----------|---------|
| 46... | Td5-d3 |
| 47 Rg1-g2 | Ta1-a2+ |
| 48 Rg2-h3 | Td3xb3 |

Avec la menace imparable Tb3-b2 et h2+.

- | | |
|-----------|--------|
| 49 Fc1-c3 | Tb3xc3 |
| 50 Tc6xc3 | Cf6xe8 |

Les blancs abandonnent

Partie n° 223

UNE BRILLANTE MINIATURE

Sans être jouée par des as de premier plan, la courte et brillante partie suivante n'en intéressera pas moins les amateurs de la défense Caro-Kann.

BLANCS		NOIRS	
Rodl		Kramer	
1 e2-e4		c7-c6	

2 Cb1-c3

Le maître Victor Kahn nous a indiqué l'intéressante réfutation suivante d'une variante que, paraît-il, Lasker recommanderait aux Noirs (4...e5): 2 d4-d5; 3 Cc3-d4; 4 Cxé4-e5; 5 Cf3-Fg4; 6 Fc4! (menace 7 Fx17+ -Rx17; 8 Cxé5+)-Fh5; 7 g4-Fg6; 8 Cxé5! -Fxé4; 9 Fx17+-Ré7; 10 Fxg8! gagne.

2 d7-d5

3 Cg1-f3 Fc8-g4
Si 3... dxe4; 4 Cxe4-Ff5+; 5 Cg3-Fg6; 6 h4-h6; 7 Ce5!-Fh7; 8 Dh5!-g6 (8... Dd5; 9 Fc4 gagne); 9... Df3-Cf6 (si 9... Dd5; 10 Dxe5-cxe5; 11 Fb5+ gagne); 10 Db3 gagne.

4 d2-d4!

Un hardi sacrifice de pion qui a l'air d'une faute mais semble bien correct.

4 d5xe4

5 Cc3xe4 Fg4xf3
6 Dd4xf3 Dd8xd4
7 Fc1-e3!! Dd4-e5

Si 7... Dxb2; 8 Fc1!! et si les noirs ne veulent pas mourir de malement, ils ne doivent pas prendre la tour mais jouer prudemment Cf6, sur quoi les blancs roquent, compensant les 2 pions sacrifiés par une grosse avance de développement.

8 0-0-0 Cg8-f6

A B C D E F G H



A B C D E F G H

9 Ce4g5!

Menace 10 Td8 + -Rxd8; 11 Cx17+ et 12 CxD

9 Cb8-d7

10 Ff1-c4 e7-e6

11 Td1xd7!!

Décisif, car si 11... Rxd7; 12 Cx17 et CxT; et si 11... Cxd7; 12 Dxe5-Rd8; 13 Cxe6+ gagne.

11 Ff8-a3

12 Td7xb7 Abandonnent

Partie n° 224

I. Un coup intermédiaire fort désagréable

Jouée au Tournoi international de Paris le 25 juin 1929

Koltanowski Duchamp

1 d2-d4 Cg8-f6

2 c2-c4 e7-e6

3 Cb1-c3 d7-d6

Les noirs préfèrent cette prudente variante de la Défense Indienne au 3... d5 (rentrant dans la Défense orthodoxe) ou 3... Fb1 (la variante de Nimzowitch si en vogue actuellement). Les blancs, au contraire, deviennent très agressifs.

4 e2-e4 b7-b6

5 f2-f4

La fameuse variante de 4 pions.

5... Fc8-b7

6 Ff1-d3 Cb8-d7

7 Cg1-f3 e6-e5

Le commencement d'une escarmouche au centre. Les blancs veulent éviter d'ouvrir le jeu trop tôt et se décident à fermer la diagonale a8-h1 du Fou dame noir.

8 d4-d5 g7-g6

Un jeu très moderne sur les deux ailes.

9 0-0 e5-f4

Les noirs prennent hardiment pour éviter après 9... Fg7; 10 de un « point mort » à e5.

10 Fc1xf4 Ff8-g7

11 e4-e5

Le vide à e5 rend les blancs nerveux. Toute cette manœuvre sur les positions avancées n'est pas mauvaise, mais d'après la terminologie moderne, elle « engage trop ».

11... d6xe5

12 Cf3xe5 0-0



13 Dd1-d2?

Les blancs sont trop pressés à lier leurs Fous. Ce coup du texte si plausible en apparence amène une catastrophe. Il était nécessaire de jouer soit au préalable 13 Rh1 soit en cherchant à simplifier 13 Cd7-Dd7 etc., avec un jeu égal.

13... Cf6-d5!!

Brillamment joué. Au point de vue de la technique du jeu il est à noter la galvanisation de deux Fous noirs flanqués par quoi la position exposée des pièces blanches est exploitée à merveille; c'est comme si une mèche flamboyante allait du Ce5 trop aventure à un maladroit Ff4 et plus loin en-

core au Fd3 barrant le passage à sa propre Dame.

14 Ce5-d7

¶ Ou bien 14 cd—Ce5 ; 15 Fe5—Fe5 etc et les noirs ont un avantage éclatant.

14 ... Cd5—f4 !

15 Cd7×f8

Commettant une faute incroyable et décisive au lieu de 15 Df4—Dd7, etc., ce qui perdrait seulement un pion (fort important d'ailleurs).

15 ... Fg7—d4+

et les blancs abandonnent, car si 16 Rh1—Fg2 + et si 16 Tf2—Cd3, etc., gagnant presque tous les biens mobiliers des blancs.

La partie concourrait pour l'un des prix spéciaux.

Partie n° 225

II. Le Roi au milieu de l'Echiquier

Jouée au Cercle du F ou du Roi le 17 juin 1929

V. Kahn Knopfler
(Champion du Cercle)

1 Cg1—f3 Cg8—f6

2 b2—b3

Et voilà le Début de l'avenir « dans sa variante danoise » les blancs cherchent à développer leur F ou dame en fianchetto. Les noirs poursuivent un développement symétrique.

2 ... b7—b6

3 c2—c4 Fc8—b7

4 g2—g3 e7—e5

Cette poussée possible tactiquement (5 Ce5 ??—Th1) n'est pas bonne car elle facilitera aux blancs l'action au centre. Plus prudent, quoique un peu monotone serait 4 ...—g6 suivi de Fg7.

5 Ff1 g2 d7—d6

6 0—0 Ff8—e7

7 Fc1—b2 a7—a5

Un stratagème bien connu qui ne pourra pas aboutir ici, car les blancs passent déjà aux représailles.

8 d2—d4 e5—d4

Si 8 ...—e4 ; 9 Cfd2 ! puis 10 Cc3, et le pion noir à e4 sera perdu.

9 Cf3—d4 Fb7—g2

10 Rg1—g2 Dd8—d7

Pour empêcher 11 Cf5, mais le coup suivant des blancs le permet quand même car il contient encore une autre menace (12 Df3 ?).

11 Dd1—d3! Dd7—g4

12 Cd1—f5

Le Cavalier s'incruste.

12 ... Cb8—a6

13 h2—h3 Dg4—g6

14 Dd3—f3 !

Avec une menace quadruple : a8, c6, b7 et éventuellement e7. On ne peut pas vraiment exiger plus d'un coup.

14 ... Re8—d7

15 Cb1—a3

Ce Cavalier, quoique son développement soit d'une apparence excentrique, veut aller vers b5 à d4 ; une manœuvre très moderne.

15 ... Cf6—h5

Pour échanger le trop fort Fou adverse.

Mais les blancs auront du temps pour installer d'autres batteries au centre.

15...—Tae8 par exemple serait préférable.

16 Ca3—b5 Fe7—f6



17 Ta1—d1 !!

Premier sacrifice (17... Tb2 ; 18 Td6 + !!)

17 ... Th8—d8

Comme leur Roi n'a aucune bonne case pour fuir les noirs cherchent à lui ménager un asile à e8, mais c'est de la peine perdue.

18 Fb2—f6 Ch5—f6

19 Td1—d6 + !!

Un coup final brillant. Les noirs abandonnent car ils pourront suivre 19 ... cd (ou bien 19... Re8 ; 20 De3 + etc.) 20 Db7 + Re6 (ou 20... Re8 ; 21 De7 —) ; 21 Ch1 — (la centralisation) ; 21... Re5 ; 22 f4 — ou 22 De7 —

Et maintenant la conclusion qu'on pourrait tirer de cette partie ; la poussée 8d4 a provoqué d'abord l'échange du Fg2 contre le Fb7 et par les sauts a permis aux blancs d'exploiter habilement l'affaiblissement des cases blanches (f3—a8, f5—b5) qui en a résulté. Cette partie produit une impression esthétique.

(Notes par Dr S. Tartakover, tirées de la Revue *Denken und Raten*, Berlin, 6 et 13 octobre 1929.)

Valeur comparée du Fou et du Cavalier dans les Fins de Partie pratiques

Nombre d'auteurs ont traité de cette question (voir notre *Traité complet d'Echecs*, pages 256 à 263), mais aucun ne l'a fait avec autant de clarté et de logique que le grand maître Spielmann, dans la brochure en langue allemande qu'il vient de publier : *Ein Rundflug durch die Schachwelt*. Nous allons nous efforcer de résumer son enseignement lumineux.



Partie nulle

Dans la position I, les deux camps peuvent accepter la partie nulle sans autre, car aucun des deux rois ne trouvera l'occasion d'une irruption décisive dans le camp adverse. Dans ce qui va suivre, nous garderons cette position de pions et de rois, et ajouterons quelques pièces mineures sur l'échiquier.



Les blancs ont un gros avantage

Dans la position II, les blancs ont un gros (peut-être décisif) avantage. En effet, les blancs sont infiniment plus forts que les noirs sur les cases noires et ont une meilleure position de roi : le roi blanc peut pénétrer jusqu'à la 5^e traverse, tandis que le roi noir ne peut dépasser la 7^e.

Les blancs doivent suivre le plan suivant : 1^o voyage du roi à c5 ; 2^o menace constante d'amener le cavalier derrière les pions ; 3^o échange de 2 ou 3 pions, pour faire de la place au roi blanc et au cavalier. L'échange a3-a4, b5×a4 ; Cc3×a4 et plus tard b4-b5, peut se faire sans difficulté.

Les noirs ont très peu de chances de nullité.



Les noirs ont l'avantage

L'avantage des noirs dans la position III réside dans leur action absolument prédominante sur les cases blanches. Mais cet avantage est moindre que ne l'était l'avantage des blancs dans la position II, parce que le roi noir dispose d'un espace moindre. Si, dans la position III, le roi noir réussissait à venir en d5, cela équivaldrait à la victoire. Les noirs suivront le plan suivant. Ils se prémuniront d'abord contre la menace d'irruption du roi blanc (f4, g5, etc.), au moyen de Rg8-g7, h7-h6, et ensuite si possible g6-g5 et g5×h4, après quoi une possibilité d'irruption sur l'aile roi surgirait pour les noirs eux-mêmes (Rg7-g6-h5-g4, etc.) Si les blancs s'opposent à ce plan en postant leur roi à f4, alors disparaît provisoirement le danger d'une incursion sur l'aile dame (Rc5 etc.) le cavalier redevient libre et peut se rendre à d5 ou c4.

Toute la lutte gravite seulement autour des possibilités d'irruption. En conséquence, celui-là a naturellement l'avantage qui peut commander à la fois les cases noires et blanches, et qui est le moins menacé. Pendant que les blancs sont menacés aussi bien d'une incursion du roi noir que du cavalier noir, ils ne peuvent en retour menacer eux-mêmes que d'une incursion de roi, car leur fou ne peut rien attaquer. C'est là que réside la supériorité des noirs.



Dans la position IV, le fou réussira facilement à venir derrière les pions blancs où il trouvera de nombreuses cibles. Pendant que dans la position II le cavalier avait — pour citer un chiffre — 80 % chances de gain, il possède dans le IV autant de chances de perte.

En comparant les exemples donnés, on peut maintenant inférer quand le fou et quand le cavalier est le plus fort. A la vérité, d'autres éléments d'appréciation peuvent encore intervenir, mais ceux qui viennent d'être exposés sont de loin les plus fréquents. Nous voyons que dans les plus simples finales également ce sont les possibilités d'attaque qui sont décisives.



En raison des possibilités d'attaque, les blancs ont une claire supériorité suffisante pour vaincre. Le roi blanc viendra à c5 et le roi noir à c7, et le fou blanc sera posté à b3 où il attaquera e6. La poussée a3-a4 sera facile à réaliser alors, le fou noir étant rivé à e6 et pouvant seulement aller à c8. Les noirs devront échanger à a4, pour ne pas perdre le pion b5, le fou blanc fera irruption à e8, prendra le pion g ou h, et la victoire sera claire. Les blancs devront seulement faire attention que les noirs ne puissent se débarrasser de leurs principales faiblesses (g6 et h7) par la poussée h7-h6, suivie de g6-g5. Le dernier coup devra être empêché par f2-f4, aussitôt qu'il menacera.

De la comparaison des positions II et V, nous pouvons conclure que dans tous les cas où un cavalier sera supérieur à un fou, un fou de même couleur rendra les mêmes services qu'un cavalier ; et vice-versa une supériorité dans un finale de fous de même couleur sera également assurée par un cavalier. De sorte que ce n'est pas tant la force de la propre pièce mineure que la faiblesse de la pièce mineure adverse qui est décisive. On conclura encore que, dans l'appréciation d'une fin de partie, on devra toujours considérer si la pièce mineure qui reste s'harmonise avec la propre position des pions.

Quant au finale de fous de couleur différente (l'un sur case blanche et l'autre sur case noire), c'est presque exclusivement la position du roi qui décide. Ordinairement un camp n'a de chances de gain que si son roi possède un avantage considérable de terrain. Si cette condition n'est pas remplie, alors l'avantage d'un et même de plusieurs pions sera souvent insuffisant pour vaincre.

Il est assez connu qu'en fin de partie deux fous sont plus forts que fou et cavalier. Par contre, la raison de cette supériorité est beaucoup moins connue. On sait bien que les deux fous commandent plus de cases que fou et cavalier. On sait encore que les fous se montrent supérieurs lorsqu'il s'agit d'escorter ou de rendre inoffensifs des pions passés. Mais la raison capitale n'est pas là. Elle réside beaucoup plus dans le fait que la possession des fous présente occasionnellement des possibilités de réduction avantageuse. Celui qui a la paire de fous ne doit pas se proposer de gagner absolument avec ses fous. Il doit plutôt se demander constamment s'il ne serait pas avantageux de simplifier encore le jeu. Il doit selon les circonstances aspirer à des fous de même couleur ou à fou contre cavalier, mais éviter les fous de couleur différente.



L'avantage des blancs dans la position VI est beaucoup plus petit que dans le V, et il n'est pas du tout sûr qu'on puisse lui donner une forme claire et concrète. Les blancs devront éviter l'échange des fous sur cases blanches, qui amènerait la position III. Ils s'efforceront d'échanger le fou sur noir contre le cavalier (V). Comme il est improbable qu'ils y arrivent, la partie sera vraisemblablement nulle, malgré la paire de fous.

ANDRÉ CHERON.

ETUDES

Publiées sous la direction

de M. V. HALBERSTADT, 7, rue Chernoviz, Paris

N° 283. — H. Rinck *Echiquier*, octobre 1923



Les Blancs jouent et gagnent 4 + 3 : 7

Domination, thème favori de Rinck, est présentée dans cette étude avec une extrême finesse.

1 Fh6+—Rd1 (1... Rd1—2Ch2+) 2 Cb2+—Rd1 (2... Rc3; 3 Fd2+—Rd2; 4 Cc1+); 3 Fg7! — Da3 (seul coup); 4 Fh8 !! et les noirs sont en zugzwang. A noter que 4 Ff6 ne gagnerait pas à cause de 4... Df8.

Un autre magnifique exemple de domination donne cette étude de Troitzky :

N° 284. — A. Troitzky *Deutsche Sachzeitung*, 1907



Les Blancs jouent et gagnent 8 + 5 : 13

1 c6—b6 (1... Dc1; 2 cb—De2+; 3 Rg1—Dd1,e1,e3+; 4 Rh2—Dd2 (e2)+; 5 Tg2—Dd2(e8); 6 Tb2); 2 Ff8+—Rh7; 3 Tg7+Rh8; 4 Fe7—Dc1; 5 Ff6—De2+ (5... Dc1; 6 Rh2+—Dc2; 7 h1—Df5; 8 Fd1—Dc2+; 9 Rh1—Dc4 [9... c5; 10 e4—Dc1; 11 Fe5]; 10 e1; Si 6... Dc1; 7 e4—De6; 8 Fd4—Dc1; 9 Fd1, etc.); 6 Rh1—De6! 7 Fd1—Dc1; 8 Fd1—h1; 9 Ff6—De6; 10 Fd4—Dc1; 11 Fd1—c5; 12 Ff6—De6; 13 Fe3—Dc1; 14 Fd1 et les blancs gagnent par zugzwang.

La très jolie étude qui suit a valu à son auteur le 5^e prix dans le concours international des « Zadaichi y Etudy ».

N° 285. — Fr. Lazard

Zadatchi y Etudy, 1929, 1^{er} prix

(N° 273 de Mes Problèmes et Etudes d'Echecs, par Fr. Lazard)



Les Blancs jouent et gagnent 5 + 4 : 9

1 Rf6 (avec la menace Fe4 suivi de h7+) Rh7 ; 2 Rg5 (menaçant de Fe4+—Rf6 et h7+) Ce6 ou « A » (2... Rg8 ; 3 Fe4 Rf7 ; 4 Fg6+—Re7 ; 5 h7±) ; 3 Fc6—Fd5 ; 4 Pd7 (4 Fd5—? pat) Fe6 ; 5 Rf6—Fd7 ; 6 Rf7—Rb6 ; 7 g8C+!, si 7 g8D!—Fe6 ; 8 Re6—pat) Rh7 ; 8 Cf6+—R ; 9 Cd7—±, A. 2... Cb7 ; 3 Fb7—Fd5 ; 4 Fe8—Fe6 ; 5 Rf6—Fc8 ; 6 Rf7—Rh6 ; 7 g8T!—Ff5! ; 8 Th8+—Fh7 ; 9 Td8—Fe1 ; 10 Rf6—R h7 ; 11 Rg5—Ff3 ; 12 Td7+—Rg8 ; 13 Rg6—Fe4+! ; 14 Rh5 et gagnent, p. ex. : 14... Ff5 ; 15 Tc7—Fb1 ; 16 Rb6—Fe4 ; 17 Tg7+Rf8 (ou bien 17... Rh8 ; 18 h5—Fb1 ; 19 Tb7—Fa2 ; 20 Tb8+—Fg8 ; 21 Rg5—Rg7 ; 22 Tb7+—Rh8 ; 23 Rg6—Fe6 [d5+ c4 ou a2] ; 24 Th7+—Rg8 ; 25 Te7 [ou d7 ou b7] Rh8 ; 26 h6—F2 ; 27 h7—F+—Rf7 ; 23 Tg7+ Rf6 ; 24 Tg1—Fe2 ; 25 Tg2 suivi de Tf2 et gagnent.

N° 286. — L. Paulsen

J. Metger Nürnberg, 1888



Les Blancs jouent et gagnent 3 + 2 : 5

N° 287. — J. Behting

Rigaer Tageblatt, 1892



Les Blancs jouent et gagnent 4 + 2 : 6

Je dois prévenir mes lecteurs que la solution de l'étude de J. Behting est assez difficile.

Adresser les solutions : V. Halberstadt, 7, rue Chernoviz, Paris (XVI^e).

Solutions. — R. Réti : 1 Ce5—Rb4 ; 2 Rb6—Cd6 ; 3 Ce4—Ce8+ ; 4 Re7! (4 Rb7—Rb5!) Rb5! (si 4... Ra5 ; 5 Ce5—Ca7 ; 6 Rb7, etc.) ; 5 Rb7—Ra5 ; 6 Ce5—Cd6 ; 7 Re7! (si 7 Re6—Cb5 et les blancs doivent de nouveau jouer 8 Rb7) Cb5+ ; 8 Re6—Ca7+ (si 8... Rb4 ; 9 Ce4—Ra5 ; 10 Rb7, etc.) ; 9 Rb7—Cb5 ; 10 Ce4 (c'est la position initiale, mais avec le trait aux noirs!) Rb4 ; 11 Rb6—Re4 ; 12 Ce3—Cd6 ; 13 Re7±. Si 1... Cd6+ ; 2 Re7, etc., comme dans la variante principale. Une fin de partie très instructive.

H. Weenink (Supprimer le pion blanc à a3) : 1 Re4—Rg4 ; 2 Rd5—Rb5 (si 2... Rf5 ; 3 Rd4—Rg5 ; 4 Re5—Rg4 ; 5 Rf6±) ; 3 Re6 (maintenant le Roi noir ne peut plus conserver l'opposition en jouant g6 car les blancs gagneraient alors par Rb5) ; 4 Re5—Rh4 ; 5 Rd4—Rg4 ; 6 Re4—Rg5 ; 7 Re5—Rg4 ; 8 Rf6 et gagnent.

VINGT-SEPTIÈME SÉRIE

N° 288

N. de Terestchenko (*Inédit*)



Mat en 2 coups (5)

N° 289

A. Barbareau, Sète (*Inédit*) (3)



Mat en 5 coups (5)

N° 290

E. Ferber, Forbach (Mos.) (4)



Mat en 3 coups (3)

N° 291

G. Legentil
Noirs : 2 pièces (2)



Mat en 3 coups (6)

N° 292

E. Ferber, Forbach (Mos.) (3)



Mat en 4 coups (11)

N° 293

E. Ferber (*Inédit*) (10)



Mat en 4 coups (12)

PROBLÈMES

En signalant dans le bulletin précédent que M. le capitaine Léon-Martin abandonne la direction de la rubrique *Problèmes*, nous avons omis de souligner que c'est principalement parce que le bulletin devait paraître mensuellement, ce qui lui aurait donné un surcroît de travail, que M. le capitaine Léon-Martin quittait des fonctions si brillamment remplies pendant plusieurs années.

La F.F.E. profite de cette mise au point pour renouveler à M. le capitaine Léon-Martin ses remerciements pour sa collaboration si dévouée au bulletin pendant l'année écoulée.

Nous nous excusons de ne pouvoir publier dans le présent bulletin, les solutions qui nous sont parvenues, étant donné l'abondance des matières. Le tableau complet paraîtra dans notre prochain numéro.

Adresser les solutions des problèmes à M. V. Halberstadt, 7, rue Chernoviz, Paris.

Les Membres de la F. F. E. ont intérêt à faire leurs achats en tous Articles aux

**GRANDS MAGASINS
GALERIES SAINT-DENIS**

à PARIS, 89 à 93, rue du Faubourg Saint-Denis

où il leur sera fait bon accueil, ainsi qu'une REMISE de DIX pour CENT sur tous leurs achats au comptant contre présentation de leur Carte de Membre.

ecs

◆◆◆◆◆

130

er, Pré-
(XVI°).

sement

romer,
Compte

Bulletin

par an
)

◆◆◆◆◆

Les Echecs du Palais-Royal

Pavillon de la Rotonde
Jardins du Palais-Royal

Téléphone Louvre 11.65

Téléphone Louvre 11.60

Associatio amicale anciennement

AU CAFÉ DE LA RÉGENCE

Conservant les archives et les traditions des joueurs depuis l'origine
de sa fondation

CERCLE PHILIDOR

La plus ancienne Association parisienne d'Amateurs d'Echecs Fondée en 1862

CAFÉ-RESTAURANT DE LA TERRASSE

30, Boulevard Bonne-Nouvelle

Téléph. Central 60 00

On y joue tous les jours et TOUS LES SOIRS de 3 heures à 7 h
et de 9 heures à minuit

Cotisation annuelle : 24 francs

Par André CHÉRON, Trois fois Champion de France

Manuel d'Echecs du Débutant

1 volume in-16, 216 pages, reliure bleue. Prix franco : 30 francs

Traité Complet d'Echecs

1 volume in-8, 450 pages, reliure rouge. Prix franco : 70 francs

En vente à la Maison CHÉRON, 39, Rue de Paris, COLOMBES (Seine)

Profane ou débutant, vous trouverez un merveilleux instrument d'instruction et de progrès dans le Manuel !

Joueur exercé, vous trouverez tout ce qui peut s'apprendre pour jouer dans le Traité !

OFFREZ AUX VAINQUEURS DE VOS TOURNOIS Mes Problèmes et Etudes d'Echecs

Par Fred. LAZARD

Préface de A. ALEKHINE, Champion du Monde

300 problèmes, fantaisies, études. Dans tous ces genres, pour tous les goûts

EN VENTE

LIBRAIRIE DE LA STRATÉGIE, 85, RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, PARIS

ET CHEZ L'AUTEUR : 278, BOULEVARD VOLTAIRE, PARIS

Prix : Frs. 20 — Franco France. Frs. 22

Joueurs d'Échecs, favorisez les Maisons qui font de la publicité dans notre Bulletin

Le Cavalier du Roi

Hotels d'Échecs de Calais

BRASSERIE ROYALE

1, Bout Gambetta Tél. 3-17

ouvert tous les mardis de 18 h. 30 à 20 h. 30

vous y trouverez des boissons qui se font un plaisir de vous recevoir

Cercle d'Échecs
de
la Rive Gauche

CAPÉ DU LION

1, Avenue d'Orléans, PARIS, XIV^e

Jours de Réunion

201, Mardi, Jeudi et Samedi

101, Mercredi et Samedi

NICE

Reine de la Côte
d'Azur

Groupe des Joueurs
d'Échecs

SALE PRIVÉ, le Seul
dans ses Meubles

Tournois, Matches

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

10, rue de Russie

EN CENTRE

TOUT CONFORT



ÉCHIQUIER
ALGERIEN

Brasserie Laferrière - ALGER

Fêtes du Centenaire

Meilleur accueil aux Amateurs
d'ECHECS et de DAMES.

On répondra aux renseignements

Joueurs d'Échecs,

Pour tous travaux que vous
pourriez avoir à exécuter ou à
faire exécuter

ADRESSEZ-VOUS CHEZ

ROBERT

5, Rue La Vieuville, Paris (18^e)

Entreprise Générale
- de Travaux -

Constructions et Transformations
BATIMENTS — MAGASINS

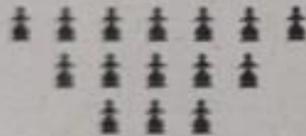
USINES

ENTRETIEN DE PROPRIETES
Canalisation — Tout à l'Égout

Conditions spéciales
aux Membres de la F. F. E.

SUIS ACHETEUR
Jeux d'Échecs Anciens
ET
Jeux d'Échecs Modernes

présentant un caractère artistique



J. MAUNOURY

17 bis, Avenue du Bois de Boulogne, PARIS

